

NOTE AUX PARENTS
RESTAURATION SCOLAIRE

Madame, Monsieur,

Vous nous avez demandé à bénéficier du paiement de la demi-pension de votre enfant par prélèvement automatique.

Vous trouverez ci-dessous la demande d'autorisation de prélèvement à compléter et à nous retourner avant le 29 septembre 2011, délai de rigueur.

A toute fin utile, vous mentionnerez le **nom, prénom et classe de votre enfant** et **joindrez impérativement un RIB (avec IBAN), ainsi qu'une enveloppe timbrée à l'adresse de votre banque** (noter au dos le nom de l'élève).

Les prélèvements prendront effet suivant le calendrier transmis et prendront en compte automatiquement l'octroi éventuel d'une bourse ou d'une aide.

Les prélèvements prévus sur l'année 2011 seront réajustés en fonction des tarifs arrêtés par le Conseil Général de l'Ardèche.

fait à Tournon, le 29 août 2011

Le Gestionnaire

Eric BENEDETTI



NOM :

Prénom :

Classe :

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par le COLLEGE MARIE CURIE.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur du compte. Je réglerai le différent directement avec le COLLEGE MARIE CURIE.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

N° NATIONAL EMETTEUR

531785

IBAN (relevé d'identité bancaire)

BIC

DESIGNATION DU CREANCIER

COLLEGE MARIE CURIE

COORDONNEES ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT A DEBITER

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT
TENEUR DU COMPTE

TRESOR PUBLIC

Date :

Signature du titulaire du compte à débiter :



CALENDRIER PRELEVEMENT DEMI-PENSION ANNEE SCOLAIRE 2011-2012

Place Carnot
BP 106
07300 TOURNON SUR RHONE
04 75 07 20 80
04 75 08 89 49
@: intendance.0070848j@ac-grenoble.fr

Trimestre	Montant	Date de prélèvement	Montant			
			non boursier	Bourses taux1 26,97 €	Bourses taux1 + Bourses conseil général 07	Bourses taux 2 74,70
FORFAIT 4 JOURS						
SEPT/DEC 2011	152,88 €	20/10/2011	50,96 €	41,97 €	31,97 €	26,06 €
		20/11/2011	50,96 €	41,97 €	31,97 €	26,06 €
		15/12/2011	50,96 €	41,97 €	31,97 €	26,06 €
JANV/MARS 2012	138,00 €	20/01/2012	46,00 €	37,01 €	30,34 €	21,10 €
		20/02/2012	46,00 €	37,01 €	30,34 €	21,10 €
		20/03/2012	46,00 €	37,01 €	30,35 €	21,10 €
AVRIL/JUIN 2012	126,00 €	20/04/2012	42,00 €	33,01 €	26,35 €	17,10 €
		20/05/2012	42,00 €	33,01 €	26,34 €	17,10 €
		20/06/2012	42,00 €	33,01 €	26,34 €	17,10 €
FORFAIT 3 JOURS						
SEPT/DEC 2011	128,52 €	20/10/2011	42,84 €	33,85 €		
		20/11/2011	42,84 €	33,85 €		
		15/12/2011	42,84 €	33,85 €		
JANV/MARS 2012	102,30 €	20/01/2012	34,10 €	25,11 €		
		20/02/2012	34,10 €	25,11 €		
		20/03/2012	34,10 €	25,11 €		
AVRIL/JUIN 2012	93,00 €	20/04/2012	31,00 €	22,01 €		
		20/05/2012	31,00 €	22,01 €		
		20/06/2012	31,00 €	22,01 €		

Il ne sera pas mis en place de prélèvement automatique pour les forfaits 3 jours (boursiers taux 2), pour les forfaits 2 jours et pour les boursiers taux 3.

Cependant, vous pouvez contacter les services d'intendance du collège, pour fixer un échelonnement des paiements.

Les tarifs 2012 sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par le Conseil Général de l'Ardèche.

UNE FACTURE VOUS SERA TRANSMISE A CHAQUE TRIMESTRE

Ce document est à conserver par la famille.